



# Association Réseau LAN Mirepoix

Document officiel du 13/11/10

## Règlement intérieur de l'association « Association Réseau LAN Mirepoix »

### ARTICLE 1 : Application du règlement

Le présent règlement est en complément des statuts de l'association. Toutes personnes présentes aux LANs organisée par l'association s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à s'y conformer.

### ARTICLE 2 : Cotisation annuelle

La cotisation annuelle doit être payée par toute personne physique ou morale désirant être *membre* de l'association. Pour être membre, la personne doit également approuver le présent règlement. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 euros pour les non-salariés et 15 euros pour les salariés. Le début de l'adhésion est fixé à la date de la signature. La fin intervient lors de l'assemblée générale. Aucune cotisation partielle ou totale ne sera remboursée au cours de l'année (même pour une non-participation à une LAN prévue à l'avance).

### ARTICLE 3 : Inscription aux LANs

L'inscription aux LANs se fait uniquement via le site <http://www.unrealgaming.fr> En cas de problèmes d'accès, envoyez un mail en précisant votre nom et votre prénom au Bureau via l'adresse e-mail [contact@unrealgaming.fr](mailto:contact@unrealgaming.fr) pour qu'il vous inscrive à votre place.

Toute personne mineure doit être munie d'une autorisation parentale signée lors de son arrivée aux LANs.

Les inscrits aux LANs devront prendre connaissance du présent règlement et des informations complémentaires.

### ARTICLE 4 : Responsabilités

L'association et ses organisateurs n'assument aucune responsabilité quant à la sécurité du matériel en cas de vol, de perte, ou de dégradations causés par un tiers. Le matériel d'un participant est sous sa responsabilité durant toute la durée de la LAN.

Tout participant doit disposer d'une assurance couvrant la responsabilité civile.

L'association n'assume aucune responsabilité quant aux éventuels accidents ou virus informatique qui pourraient survenir au cours de la LAN.

Toute dégradation de matériels ou de matériaux appartenant à l'association lors de la LAN devront être réparées financièrement.

L'association et les membres du bureau ne sont en aucun cas responsables des logiciels se trouvant sur les machines des participants. Les participants doivent être propriétaires des jeux et logiciels qu'ils utilisent. L'association n'est pas responsable des données échangées lors de la LAN.

## ARTICLE 5 : Droit à l'image

Les événements de l'association sont photographiés, en conséquence, tout participant risque d'apparaître sur une des photographies, qui pourront être publiées postérieurement sur notre site internet à des fins non commerciales. Cependant si vous ne souhaitez pas apparaître, vous pouvez user de votre droit à l'image en prévenant le Bureau.

## ARTICLE 6 : Respect de l'intégrité des systèmes

L'utilisateur ne doit en aucun cas utiliser ou tenter d'utiliser les privilèges administrateurs sur un système dont il n'a pas la responsabilité.

L'utilisation et le stockage de logiciels pouvant porter gravement atteinte à la sécurité des systèmes (virus, chevaux de Troie, vers, logiciels d'espionnage de lignes de communications...) sont interdits.

## ARTICLE 7 : Contrôles

Chaque machine connectée au réseau pourra être contrôlée par un membre du Bureau en cas de doute sur le respect du présent règlement. Ce membre du Bureau dispose à cette fin des moyens d'investigations nécessaires lui permettant d'examiner la machine de l'utilisateur concerné dans le respect de la confidentialité des données de ce dernier.

## ARTICLE 8 : Interdictions

Il est strictement interdit :

- de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- de connecter ou déconnecter toute machine au matériel réseau.
- de consommer des produits illicites (drogues,...) dans l'enceinte de l'établissement.
- De brancher ou débrancher tout appareil aux dispositifs électriques de l'établissement sans une autorisation préalable d'un membre du Bureau.
- D'introduire ou d'utiliser des enceintes sauf autorisation du Bureau
- D'échanger tous documents ne respectant pas l'intégrité morale et/ou physique des personnes

## ARTICLE 9 : Avertissements et Sanctions

### 1) Avertissements :

Un avertissement sera donné pour toutes infractions au présent règlement. Suivant la gravité de l'infraction au présent règlement, le paragraphe 2) peut s'appliquer.

### 2) Sanctions :

La sanction sera prise en mesure de l'infraction constatée par le Bureau. Ces derniers décideront de la sanction qui pourra aller jusqu'à l'exclusion immédiate de la manifestation sans préavis ni remboursement, l'exclusion définitive de toutes les LANs organisées par l'association, et l'annulation de l'adhésion si l'infraction a été commise par un adhérent à l'association.

## Contacts :

Association Réseau LAN Mirepoix, 09500 Mirepoix

Email : [contact@unrealgaming.fr](mailto:contact@unrealgaming.fr)

Site : <http://www.unrealgaming.fr/>